



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION RÈGLEMENT 20-506

**EST** donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020, le conseil municipal a adopté le **Règlement 20-506 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020**. L'objet de ce règlement est d'établir les modalités de taxation et de tarification pour l'année 2020.

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières d'ouverture au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 30 janvier 2020.

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Michel Morneau urb. OMA directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 30 janvier 2020 aux des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2020

Michel Morneau urb. OMA  
Directeur général